CAHIER DES CHARGES
MOBILITE BERLIN (Allemagne)

Dénomination de l'établissement public donneur d'ordre :
Collège MONOD
Avenue Paul Brutus
13170 Les Pennes Mirabeau
Pouvoir adjudicateur : Myriam Philippe, Principale du Collège Monod
Personne responsable du suivi du présent marché : Marie-Claude Olivi, Adjointe gestionnaire du Collège Monod
Mail : ges.clg.monod@ac-aix-marseille.fr

Date limite de réception des devis : LUNDI 30 AOUT 2021à 18heures

Les devis sont à déposer sur le site de l'AJI.

Pour être valable, l'offre du candidat devra être constituée des éléments suivants écrits en français :

- Contrat ou proposition reprenant de façon chiffrée, claire et objective les éléments de l'offre proposée, précisant le moyen de transport.
- **Le présent cahier des charges (comportant 1 page) daté et signé.**

L'offre du fournisseur le mieux disant sera retenue en fonction des critères suivants :
- Prix : 80%
- Qualité des produits et produits associés : 20%

<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<

Art 1 : Organisation d'une mobilité à Berlin en Allemagne en Avion

- en novembre ou décembre 2021. 5 à 7 jours (5 nuits minimum, 7 nuits maximum sur place). Arrivée samedi ou dimanche (pas d'arrivée le lundi), départ à partir du vendredi soir. Retour en France le dimanche soir au plus tard.
- Nombre d'élèves : 5-Nombre d'accompagnateurs : 2
- Voyage aller/retour : Aéroport Marseille Provence – Aéroport Berlin (tous aéroports).
- Assurance annulation individuelle proposée par la compagnie aérienne.
- Assurance spécifique pour annulation du voyage du fait du collège demandée par les autorités hiérarchiques pour des raisons liées au contexte international ou sanitaire proposée par le voyagiste ou la compagnie aérienne.

Art 2 : la prestation devra comprendre

La prestation comprend :
- Le transport en avion A/R de l'aéroport Marseille Provence au lieu de destination.
- La restauration éventuellement pendant le temps de transport (si escale).
- L'assurance annulation individuelle et l'assurance annulation groupe/vigie pirate pour l'annulation du voyage du fait de l'établissement demandée par les autorités hiérarchiques pour des raisons liées au contexte international ou sanitaire.

Art 3 : Durée d'exécution du marché

Le MAPA ainsi que le présent règlement sont valables jusqu'au 30 juin 2022.

Les Pennes Mirabeau, le 9 juillet 2021.
Pouvoir Adjudicateur
Myriam Philippe

A , le
Lu et approuvé
Nom et signature
Cachet du prestataire